

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

PROCES VERBAL

Présents : JEFFROY - LE BRIGANT – SABLON - FOURNIS J. – DANIEL – DAGORN - MORINIERE – FOURNIS A. - SOURIMANT - HENAFF – LE GALL - GUEHL – ALLAIN - PETIBON - THIBAUT – LEMAIRE – LEAUTEY – ADAM - FUSTEC – BOZEC - PRIGENT – GENDROT.

Absents avec procuration : BAGUE donne procuration à LEMAIRE
LAMBLA donne procuration à SABLON
PERES donne procuration à JEFFROY
LEON donne procuration à LE BRIGANT

Absent sans procuration : LAMANDE (arrivé à 19h18)

Secrétaire de séance : SOURIMANT

Le Maire présente ses excuses pour les derniers comptes rendus de Conseil qui ont été diffusés avec du retard.

Le Maire précise que 3 points sont à rajouter à l'ordre du jour.

➤ **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE ET SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS :**

Y. LE BRIGANT explique que la ligne de trésorerie est nécessaire car les dépenses sont engagées avant les recettes.

Il s'agit de la souscription d'un emprunt à hauteur de 720 000€ pour le financement école maternelle. Le lancement s'opère dès ce mois-ci pour financer le chantier comme prévu lors du vote du BP 2018.

Les différentes réponses des établissements bancaires sont présentées.

Il y a seulement 2 propositions acceptables ; les autres offres ne répondent pas suffisamment aux besoins.

J-F. LEMAIRE fait remarquer qu'on n'aura peut-être pas besoin d'autant d'argent.

Vote à l'unanimité.

➤ **AMENAGEMENTS A POULODU – CONVENTIONS LIDL, MAGASIN VERT :**

Dans le cadre des futurs aménagements dans la zone du Pouloudu et de la construction du nouveau magasin LIDL, des aménagements de voirie sont prévus et doivent être réalisés avec la maîtrise d'œuvre de LTC.

1-Avant le début des travaux, des conventions seront à passer avec le magasin LIDL pour concrétiser leurs participations financières ainsi que la rétrocession à la commune de certaines parcelles qui dépendent aujourd'hui du parking de LIDL existant. Le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer cette convention dans laquelle Lidl s'engage à financer et céder des parcelles et dans laquelle la commune s'engage à réaliser les travaux inscrits au BP 2018.

2-Il en est de même pour Magasin vert avec qui une convention sera établie pour faire état de la rétrocession de parcelles du magasin pour les prochains travaux. (Pas de participation financière dans ce cas).

C. BOZEC interroge sur le financement des travaux de voirie.
Le Maire explique le plan de financement.
C. BOZEC fait remarquer que cela va coûter à la commune.
Le Maire et Y. LE BRIGANT répondent que cela est prévu au budget 2018.
J-F. LEMAIRE demande si la rue du stade va être comprise dans le projet.
J. LEAUTEY demande si les travaux seront réalisés par le Syndicat de Voirie ?
Le Maire répond que non, un appel à candidature aux entreprises est ouvert.

Vote à l'unanimité.

➤ **CONVENTION POUR UN MANÈGE :**

Le Maire demande l'autorisation de passer une convention pour l'installation d'un manège en face de l'église pour cet été.

Y. LE BRIGANT précise que l'emplacement sera facturé 150 € par mois soit 300 € pour la saison.

J. LEAUTEY se pose la question du danger liée au carrefour passant ?

Y. LE BRIGANT répond que le manège sera sécurisé et ne devrait pas poser de problème.

➤ **LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR L'ETUDE CENTRE VILLE :**

H. SABLON explique que Géoarchi finit son travail et sera présenté au prochain Conseil Municipal.

H. SABLON précise que le marché va être lancé et fera une place à la concertation. Un groupe de travail sera à mettre en place.

B. FUSTEC demande si le cabinet va réaliser le travail cette année ?

H. SABLON répond que l'étude va commencer cette année mais les travaux vont ensuite s'étaler sur 5 à 6 ans.

B. FUSTEC répond que ce sera pour le prochain mandat.

Le Maire précise que ce travail est important et il faut attendre le retour de l'étude de Géoarchi. La présentation sera faite par un étudiant et un responsable de l'ADEUPA.

Vote à l'unanimité.

➤ **EMPLOIS SAISONNIERS :**

Y. LE BRIGANT présente le recrutement saisonnier.

Au centre nautique : pas de changement sauf peut-être 1 moniteur

Au camping : 1 animateur en moins (en attente du retour du professeur d'aquagym)

Au SEJ : pas de changement

Aux services techniques : 1 poste supprimé

A Ti an Holl : pas de changement

Service Enfance Jeunesse :

Au Service Enfance Jeunesse, J. LEAUTEY dit que la commission du personnel doit se prononcer sur le nombre de saisonniers à recruter. Il souhaite qu'une discussion ait lieu sur le fond car le travail a été effectué par les chefs de service.

Y. LE BRIGANT répond que le travail est fait en amont déjà et des postes ont déjà été supprimés. Ce n'est qu'un potentiel. Nous ne sommes pas obligés de tout prévoir. C'est une question à rediscuter en commission le 3 mai.

J. LEAUTEY dit regrettable de ne pas avoir vu en commission l'ouverture des postes.

J. LEAUTEY questionne également sur le projet de centre nautique avec Locquémeau.

Y. LE BRIGANT répond qu'aujourd'hui le projet n'est pas prêt, il y a des travaux à faire à Locquémeau et il y en aura en 2018. Le projet est pour 2019.

Vote à l'unanimité

Concernant la SNSM, il n'y aura pas de saisonniers mais une vigie sur la plage des curés et un poste de secours en face sur Locquirec.

➤ **TARIFS CAMPING :**

Y. LE BRIGANT présente à l'assemblée les tarifs proposés pour le camping.

Y. LE BRIGANT précise que le logement à l'étage a été libéré et propose de le louer au tarif de 400 à 700 € la semaine.

Ce sera une location en plus non négligeable.

Vote à l'unanimité

➤ **SDE – RADARS PEDAGOGIQUES :**

M. DANIEL explique que deux radars pédagogiques vont être installés, le premier sera installé à St Efflam (ancien bar des voiles) et le deuxième radar sera mis route de Morlaix.

B. FUSTEC dit de demander des aides aux banques.

M. DANIEL précise que les radars sont installés et très fiables.

C. BOZEC dit que le radar aurait dû être installé vers le Grand Rocher.

M. DANIEL dit qu'il faut casser la ligne droite.

Les radars seront mis en place avant l'été.

C. BOZEC fait une remarque sur les passages piétons qui ne sont pas face aux bateaux. Un travail est à faire sur l'ensemble de la commune concernant les passages piétons.

Vote à l'unanimité

J. FOURNIS demande quels sont les retours concernant les aménagements de la rue de Kergus. Le Maire dit qu'il faudrait raccourcir les chicanes. Ce n'est pas encore pleinement satisfaisant mais d'autres options vont être essayées et un bilan sera fait en commission voirie fin mai.

➤ **RESSOURCES HUMAINES – DEMANDE DE TEMPS PARTIELS :**

M. le Maire présente à l'assemblée les demandes de temps partiels pour des agents communaux.

Vote à l'unanimité

➤ **RESSOURCES HUMAINES – CHEQUE CADHOC :**

M. le Maire présente à l'assemblée les demandes de chèques CADHOC faites à l'occasion des différents départs en retraite. Le montant des chèques CADHOC est de 300 € par départ en retraite. Il convient d'établir une délibération autorisant le Maire à régler ses chèques.

Vote à l'unanimité

➤ **EMPRUNT EHPAD NOTRE DAME :**

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de garantie d'emprunt pour les travaux d'agrandissement de l'EHPAD Notre Dame. Ces travaux concernent la mise aux normes des chambres, la réorganisation interne de l'EHPAD sans augmentation du nombre de lits.

Vote à l'unanimité

➤ **ADHESION CAUE 22 :**

M. le Maire présente à l'assemblée le renouvellement de l'adhésion au CAUE 22 pour l'année 2018. Le montant est de 0,10 € par habitant. Le CAUE 22 organise des permanences pour les habitants de la commune.

Vote à l'unanimité

➤ **CONVENTIONS COMMERCES AMBULANTS :**

M. le Maire présente à l'assemblée les différentes demandes de commerces ambulants qui souhaitent s'installer à Toul An Hery, St Efflam ou Beg Douar. Il s'agit d'établir une convention par commerce ambulant au tarif de 100 € par mois.

Vote à l'unanimité

➤ **AVENANT MARCHE CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE - ETANCHEITE :**

M. le Maire présente à l'assemblée l'avenant concernant l'étanchéité d'un montant de 1978,64 € HT.

L'assemblée s'oppose de manière générale et précise que l'architecte est responsable.

M. LEAUTEY suggère de rédiger une lettre et de revoir si possible le règlement des honoraires. Le Maire demande de vérifier si c'est juridiquement envisageable mais l'avenant est tout de même adopté à l'unanimité.

➤ **CONTRATS DE LOCATIONS WIFI – CAMPING MUNICIPAL :**

M. LE BRIGANT présente deux contrats de location de fournisseurs WIFI de la société GRENKE et de la société PASSMAN. Il s'agit de régularisations.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de valider la passation de ces 2 contrats de locations et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vote à l'unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Parc scolaire** : Le Maire explique les différents projets avec le Bureau de LTC. Le projet a été remanié car trop routier, beaucoup trop de routes et c'est dangereux pour un parc scolaire.

Le Maire explique le plan au Power Point. Le Maire explique la logique sécuritaire du plan et aussi devant l'école maternelle, de rendre accessible le terrain de foot et d'éclairer la piste d'athlétisme et du City Stade.

La zone de l'espace partagé sera limitée à 20 km/h. Le retour des enseignants et des parents est positif.

J. LEAUTEY demande s'il n'y aura pas de problèmes avec les cars et les piétons. Le Maire répond que les horaires des élèves du collège et des écoles primaire et maternelle ne sont pas les mêmes.

B. FUSTEC s'étonne de l'absence d'une borne électrique pour voiture.

H. SABLON répond qu'il faut casser l'image routière de la commune et intégrer que dès le parc de l'école, nous sommes au centre-ville.

Les travaux vont durer 3 mois : juin, juillet et septembre.

J. LEAUTEY demande le coût des travaux.

- Réflexion zone bleue :

M. DANIEL rappelle qu'un sens unique a déjà été mis en place le jour du marché.

Il ajoute qu'une réflexion est à mener sur les voitures mal garées.

Les employés ne se garent pas derrière c'est problématique donc idée d'une zone bleue. Mais il faut donner des alternatives et indiquer les parkings. La zone bleue est un soutien au commerce local.

Va se poser la question des riverains.

J-F LE MAIRE dit qu'il faut faire respecter la zone bleue.

A. LE GALL dit de rendre accessible le parking de la Poste.

M. DANIEL dit que ce parking rentre dans la réflexion sur le centre-ville.

F. GUEHL dit de faire un test en zone bleue et ensuite le parking de la Poste et ailleurs ensuite.

P. PETIBON dit que le jour de la Nuit de la saucisse, cela risque de poser problème.

Y. LE BRIGANT dit que non, la zone bleue sera suspendue.

J. LEAUTEY demande si un état des lieux a été fait.

Y. LE BRIGANT dit qu'un état des lieux a été réalisé.

A. LE GALL demande si la commission tourisme va bientôt se réunir.

Y. LE BRIGANT dit oui, prochainement.

Fin de séance à 20h55.

Le Maire,
Christian JEFFROY.

